



La formation commerciale au sein de cabinets d'avocats se focalise plus sur les particularités du secteur d'activités

Informations concernant l'introduction du «groupe d'entreprises avocature»

Pour les cabinets d'avocats, des collaborateurs compétents dans le domaine commercial sont essentiels. Afin de garantir que les cabinets pourront, à l'avenir également, avoir recours à des jeunes profitant d'une formation de qualité, il est bon que cette dernière soit aussi proche que possible du secteur d'activités. Grâce au «groupe d'entreprises avocature» nouvellement créé, la formation en tant qu'employé-e de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC) dans le cadre de la branche de formation et d'examens «Services et administration (S&A)» peut dès à présent être adaptée aux exigences des cabinets d'avocats.

Les apprenants au sein de cabinets d'avocats en Suisse alémanique peuvent, depuis le début de l'année d'apprentissage 2014, être formés dans le cadre de la branche de formation et d'examens S&A du nouveau «groupe d'entreprises avocature». L'objectif de cette offre modulaire est l'uniformisation et l'approfondissement des connaissances des apprenants spécifiques à la profession d'avocat. À moyen terme, il est prévu d'étendre le groupe d'entreprises à la Romandie et au Tessin.

Offre: des objectifs évaluateurs supplémentaires et spécifiques au secteur d'activités

Le programme du groupe d'entreprises avocature comprend, de manière complémentaire aux objectifs définis par la branche de formation et d'examens S&A, 12 objectifs supplémentaires: 50% de connaissances spécialisées du domaine de l'avocature, 50% de pratique au sein de cabinets d'avocats.

Cours interentreprises (CI avocature) – 3 journées de cours pendant l'apprentissage

En plus des CI S&A, les apprenants du groupe d'entreprises avocature sont formés de manière spécifique au secteur d'activités pendant trois journées de cours. Les jeunes en formation de 3 ans suivent une journée de cours par année d'apprentissage et les stagiaires toutes les trois journées de cours pendant l'année de stage. Ces cours interentreprises sont proposés, pour la Suisse alémanique, de manière centralisée à Zurich.

Contact

Association d'apprentissage avocature
Gerbergasse 26
Case postale 644
4001 Bâle

Téléphone 061 261 45 45
E-mail info@la-aa.ch
Site Internet www.apprentissageavocature.ch

Contexte: branches de formation et d'examens du domaine commercial

En Suisse, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) propose 21 branches de formation et d'examens reconnues (banque, assurances privées, agence de voyage, administration, etc.). La branche de formation et d'examens services et administration est dans ce cadre celle dont l'orientation est la plus importante et la plus globale. La plupart des apprenants au sein de cabinets d'avocats sont formés dans la branche services et administration.

Depuis l'introduction du nouveau règlement de formation employé-e de commerce CFC au début de l'année d'apprentissage 2012, il est possible de prévoir, au sein des branches reconnues de formation et d'examens commerciaux, des groupes d'entreprises poursuivant des objectifs évaluateurs spécifiques. En tant qu'organisation responsable de la branche S&A, la CIFIC Suisse propose aux associations professionnelles et groupements interprofessionnels qui ne sont pas actifs en tant que branche de formation et d'examens commerciaux au niveau CFC, d'adapter à leurs besoins, dans le cadre de tels groupes d'entreprises, les prescriptions pour la formation en entreprise.

Organisme responsable: association d'apprentissage avocature

L'association d'apprentissage avocature, fondée en 2006 et ayant son siège à Bâle est le centre de compétences pour tout ce qui a trait aux «apprentissages commerciaux et aux stages dans un cabinet d'avocat». L'objectif est de créer des places d'apprentissage commercial dans le domaine de l'avocature.

L'association représente, avec ses membres, l'organisme responsable pour le groupe d'entreprises avocature au sein de la branche de formation et d'examens S&A. Cet organe est composé par les ordres des avocats des cantons ZH, BE, AG, BS, BL, LU, TG et UR.

Formation au sein du groupe d'entreprises avocature

Tous les documents relatifs à la formation des apprenants et des stagiaires du groupe d'entreprises, comme par ex. le catalogue des objectifs évaluateurs, le programme des cours CI avocature et les aide-mémoire sont actuellement disponibles uniquement en allemand sur notre page Internet www.lehrstellenadvokatur.ch à la rubrique «Betriebsgruppe Advokatur».

Informations pour la création d'une place d'apprentissage

Sur notre page Internet, vous trouverez également divers aide-mémoire pour les cabinets d'avocats qui prévoient de créer une nouvelle place d'apprentissage. Si vous avez des questions, veuillez contacter notre bureau qui se tient à votre disposition et vous répondra en allemand.

Important: la traduction de l'ensemble des documents en français et en italien est prévue dans le cadre de l'extension du groupe d'entreprises avocature. Alors, une personne de contact sera de plus disponible pour les cabinets d'avocats de Romandie et du Tessin.